

Pour que l'enfant se sente en sécurité, en confiance, il doit percevoir que les exigences de l'école sont appuyées par ses parents. Nous espérons votre appui dans l'application de ce code de vie.

CODE DE VIE 2019-2020

Je respecte les adultes et les élèves par mon attitude et mon langage :

1. J'utilise un vocabulaire correct et j'ai une attitude respectueuse avec les adultes et les élèves.
2. Je respecte l'autorité de l'adulte et j'obéis à ses consignes.
3. Je joue sans me bousculer.
4. La violence et l'intimidation sous toutes ses formes sont interdites en tout temps.

Je me respecte lorsque :

5. J'ai une tenue vestimentaire appropriée selon les saisons et les conditions météorologiques.

Je respecte le matériel et l'environnement :

6. Je prends soin du matériel de l'école, des locaux et de l'environnement extérieur.

Je favorise une circulation sécuritaire :

7. Dès le son de la cloche, je me dirige vers l'école et prends mon rang calmement. Au son de la deuxième cloche, je garde le silence.
8. Si je ne suis pas inscrit au service de garde, je dois arriver sur la cour qu'à partir de 8h20 et 12h50.
9. Je suis calme et en silence dans la salle de toilettes.
10. Je garde silence dans les rangs aux entrées dans l'école ainsi que dans tous mes déplacements.
11. Le midi et à la fin de la journée, je circule avec calme.

Conclusion

Je connais maintenant les règlements du code de vie. Je vais travailler pour que la vie à l'école soit agréable et sans violence. Si je ne respecte pas les règlements, je sais que j'aurai une conséquence selon la gravité de mon geste.

J'ai pris connaissance de mon code de vie et je m'engage à le respecter pendant toute l'année scolaire.

Signature de l'élève : _____ Classe : _____

J'ai pris connaissance du code de vie de mon enfant et je m'engage à collaborer avec l'école afin que mon enfant le respecte pendant toute l'année.

Signature du parent : _____

ANNEXE A

TENUE VESTIMENTAIRE

L'école étant un milieu d'éducation, il est raisonnable que nous puissions fixer certaines normes.

- Je me présente à l'école dans une tenue (physique et vestimentaire) convenable respectant l'hygiène, la propreté et la sécurité.
- En éducation physique, je porte des vêtements adaptés à cette activité et différents de ceux portés en classe et je possède des espadrilles qui ne marquent pas les planchers.
- Au printemps et à l'automne, je porte des chaussures imperméables dans la cour jusqu'à ce que la direction autorise le port de chaussures plus légères. Je dois avoir alors deux paires de chaussures.
- Étant donné les conditions climatiques changeantes, les vêtements extérieurs doivent être adaptés selon les saisons et le climat.
- Les chaussures et les sandales que je porte doivent me permettre de jouer ou de participer aux activités de l'école de façon sécuritaire. Elles doivent donc être attachées en tout temps.

- Beau temps, mauvais temps, les récréations se dérouleront à l'extérieur. Lors les jours de pluie, les vêtements des élèves doivent être appropriés.

INTERDITS

- Vêtement ou article affichant la violence ou le non-respect
 - Pantalon malpropre, troué ou short trop court (mi-cuisse)
 - Robe-soleil ou camisole avec bretelles "spaghetti"
 - Vêtement qui découvre le ventre et/ou le dos
-

ANNEXE B COLLATIONS

FORTEMENT RECOMMANDÉES : fruits et légumes frais, fromage

ACCEPTABLES : - fruits secs, céréales non sucrées, biscottes/craquelins, galettes de riz nature, barres nutritives sans chocolat, purée en sachet seulement.

INTERDITS : - **toute collation qui contient des arachides, traces d'arachides ou de noix;**
 - boîte de jus;
 - collation nécessitant l'utilisation d'un ustensile;
 - toute collation dont le sucre apparaît dans les trois premiers ingrédients;

ET...

- Croustilles, chocolat, bonbons, maïs soufflé;
- Rouleaux aux fruits;
- Desserts (gâteaux-galettes-biscuits);
- Pudding, compote de pommes;
- Céréales sucrées;
- Barres tendres;
- Nouilles sèches;
- Salade de fruits;

IDÉES DE COLLATIONS	
<p style="text-align: center;"><u>Fruits frais</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pomme en quartiers, en rondelles; - Banane entière ou tranchée; - Orange ou pamplemousse en quartiers; - Raisins, clémentines, kiwis en cubes - Prunes; - Melon d'eau, de miel ou cantaloup en cubes; - Morceaux de pêche ou de poire; - Fraises, bleuets ou framboises; 	<p style="text-align: center;"><u>Légumes crus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtonnets de carottes; - Rosettes de chou-fleur; - Brocoli cru; - Bâtonnets de céleri; - Rondelles de poivrons verts ou rouges; - Mini-tomates; - Concombres pelés et tranchés
<p style="text-align: center;"><u>Fruits séchés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Raisins secs; - Figs ou mangues; - Bananes séchées; - Dattes 	<p style="text-align: center;"><u>Produits laitiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fromage tranché ou en cubes;
<p style="text-align: center;"><u>Produits céréaliers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Muffin de blé entier, de son, aux fruits - Biscuits à l'avoine - Craquelin de blé entier (avec fromage) - Pain de blé entier (avec fromage) - Galette de riz nature - Barre muffin aux fruits ou aux légumes 	

ANNEXE C

LES INTERDITS

Pour le bien-être de chaque enfant, **en tout temps**, il est interdit de...

- Flâner près du ruisseau.
- Se laisser glisser debout ou sur les genoux sur la cour d'école ou dans le débarcadère.
- Jouer ou flâner dans le débarcadère ainsi que dans le stationnement des enseignants.
- Jouer ou flâner sur le préau réservé au préscolaire.
- Grimper à la clôture.
- Lancer du gravier, de neige, de glace ou tout autre objet.
- Me promener avec mon vélo ou autres objets à roulettes sur la cour.
- Avoir en ma possession un objet de la maison ou considéré dangereux.
- Mâcher de la gomme.
- Poser des gestes de violence, de vandalisme ou de vol.
- Utiliser les médias sociaux.
- Avoir en sa possession un cellulaire ou tout autre appareil électronique.
- Prendre des photos sans autorisation.
- Avoir en sa possession des médicaments à l'exception d'une ordonnance d'un médecin remise à un adulte de l'école.

INTERVENTION FACE À LA DROGUE

Tout élève qui a en sa possession de la drogue ou qui est sous l'influence de la drogue ou qui fournit ou vend de la drogue est immédiatement référé à la direction.

La direction communique avec les parents et les policiers.

L'élève est suspendu et la direction informe la commission scolaire qui procède selon sa politique et l'article 142 de la loi sur l'instruction publique.

INTERVENTIONS DÉCOULANT DU CODE DE VIE

Face à tout manquement au code de vie, l'intervenant adulte (en surveillance ou non) doit **agir** et poser des gestes concrets. Vous trouverez ci-après une liste non hiérarchisée de sanctions possibles :

- Avertissement inscrit à l'agenda.
- Retenues ou perte de récréation.
- Déplaisirs/pertes d'activité privilège.
- Réflexion écrite : j'explique ce que j'ai fait ou dessin pour les plus jeunes.
- Confiscation.
- Pratique du comportement adéquat (exemple : circulation).
- Médiations ou gestes réparateurs.
- Actes communautaires/travaux d'entretien.
- Rencontre individuelle avec l'enseignant.
- Communications aux parents.
- Accompagnement par un adulte dans les déplacements.
- Placer l'élève en attente au mur à l'extérieur.
- Sur la cour suivre et marcher avec l'enseignant sans avoir d'attention.
- Travail supplémentaire à la maison (pas de copie).
- Référence à la direction.
- Rappel verbal.
- Temps de reprise sur journées pédagogiques

AGIRS MAJEURS

- Lors d'un agir majeur (violence, intimidation, impolitesse, drogue, autres), le choix des interventions revient à la direction de l'école. Elle peut même décider d'une suspension à l'interne ou à l'externe.

AGIRS MINEURS

- Lors d'un agir mineur, la conséquence sera gérée par l'adulte témoin. Elle sera décidée en commun accord avec l'enseignant de l'élève. Un billet d'information pourrait aussi servir de moyen de communication auprès des parents, si c'est nécessaire.